

PLUiH
6-1-2

SERVITUDE AC2
SITES INSCRITS ET
CLASSÉS



*Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du 21/12/2023*

Le Président, Simon Plénet

Arrêté.

BEAUX-ARTS

MONUMENTS HISTORIQUES

Sites et Monuments naturels

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,

*Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection
des monuments naturels et des sites de caractère
artistique, historique, scientifique, légendaire ou
pittoresque;*

2228

4 = M A 1932

*Vu l'avis émis par la Commission départementale
des Monuments et des Sites naturels dans sa séance du*
29 Novembre 1930

Vu l'engagement en date du 19 Novembre 1931
pris par M. de Mans, demeurant aux Places per
Roiffieux (Ardèche)

Arrête :

Article premier

La Roche Péréandre située sur le territoire
de la Commune de Roiffieux (Ardèche) (parcelle

cadastrale N° 856) dans la propriété des Places

est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département d'Ardeche, au Maire de Roiffieux et à M. de Mens, propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3.

Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation du site classé./.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 20 février 1938

Signé : M. PÉTONNE

Pour ampliation :

Pour le Directeur des Beaux-Arts :

Le Chef du bureau des Monuments historiques,

Georges Laurent

La note en bureau des
 Archives de TOURNON, le vingt sept
 février mil neuf cent trente deux

Vol. 1466 N° 31 - tel in-4° d'éc. le même jour

Vol. N°

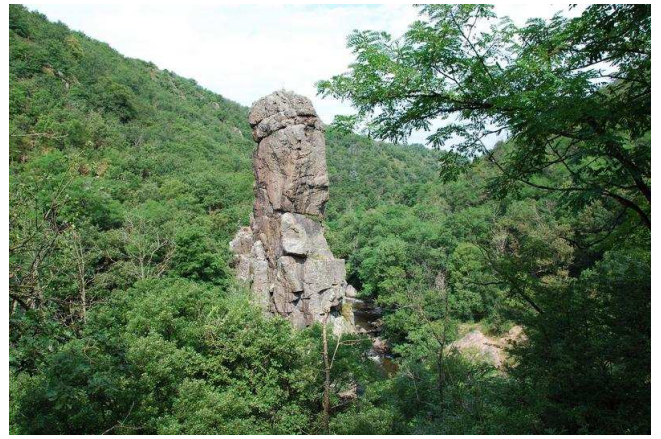
Reçu : trois francs

Le Conservateur,
 J. Pétionne

Droit	1	1
Scissions	2	2
Total	3	3



Site classé
patrimoine national



Roche Péréandre

Ardèche

Données administratives

Nom officiel: La roche Péréandre située sur le territoire de la commune de Roiffieux dans la propriété des Places.

Date de classement: 20/02/1932

Département: Ardèche

Communes: ROIFFIEUX

Superficie (ha):

Type d'intérêt

Monument naturel, site légendaire

Description

Au coeur de la pittoresque vallée de la Cance, ce monumental rocher de 39m de haut, isolé au bord de la rivière, témoigne d'un intéressant passé géologique. Il est accessible par un gué en amont. Le mot Péréandre vient au moins sans doute du mot "pierre", mais on y a aussi rattaché l'aventure légendaire d'un certain André Perret au 18ème siècle. Ce pêcheur de truites se serait retrouvé plusieurs jours bloqué par les eaux dans une caverne souterraine. Parvenant enfin à s'en extraire, il aurait été ramené à bout de force à son domicile de Vernosc, au moment même où l'on célébrait à l'église son office funèbre. Sa famille, alertée, le retrouva chez lui, mais inanimé et finalement mort...d'une ingurgitation gloutonne d'un plat entier de pommes de terre.

Accès

Ouverture au public: Oui

Coupure IGN: 3034 O

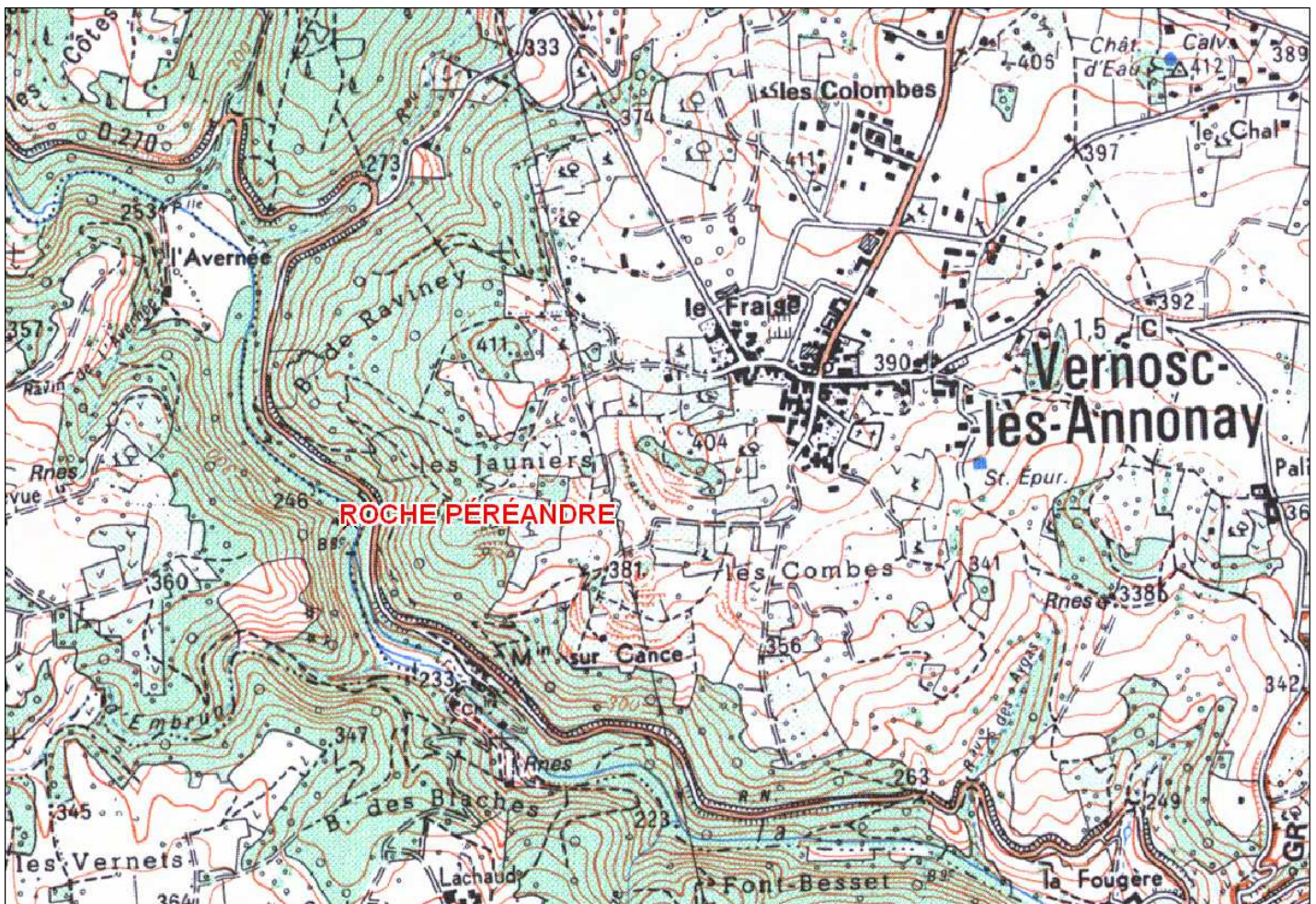
Transports en commun (gare la plus proche):

Tourisme

Type d'activité : escalade (27 voies), sports de nature.

Autres observations

Carte du site



Mise à jour: DREAL 2009



MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

ÉTAT FRANÇAIS.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
ET DES SITES.

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt général.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection
des monuments naturels et des sites de caractère
artistique, historique, scientifique, légendaire ou pitto-
resque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale
~~des monuments naturels et des sites d'~~ Vu l'arrêté
en date du 27 Août 1943 pris par ap-
plication de la loi n°421 du 28
Juillet 1943

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des
sites dont la conservation présente un inté-
rêt général le site constitué par :
le château de Thorrenc et ses abords à
Thorrenc (Ardèche).

Parcelles cadastrales visées:
(1 à 12) 268 à 284. 291 à 296. Section A.
sect. B.

Délimitation du site :

- du pont sur le Torrenson, le cours du Torren-
son à l'extrémité Nord de la parcelle 296.
- limites Nord parcelles 296. 295. 294.
- chemin vicinal ordinaire n°3 jusqu'à la limi-
te E du lieu dit cadastral "les Vignettes".
- cette limite du lieu-dit vers le Sud jus-
qu'au Torrenson.
- limite Est parcelle 12.11.

140-040-J. 4842-42. [30292-2]

- chemin vicinal ordinaire n°9 de la par-
celle 11 au ruisseau d'Ozas
- ce ruisseau jusqu'au Torrenson (pont)

Propriétaires intéressés :

Commune de Thorrenc2.6.
 ACHARD Jonas, Ingénieur.....4.5.7.8.10.
 7, rue Gaston Nicod à Aumonnay (Ardèche)
 BIENNER Jean André à Battier.....278.
 Cme de St-Etienne de Valon(Ardèche)
 BUGNAZET Paul à Thorrenc296.
 CHABANNE Antonie à Thorrenc.....294.
 COULAUD Jean à Thorrenc.....292.295.
 COUTURIER Jean "280.281.
 DUCHAMP Michel à Thorrenc.....282.284.
 269.270.271.272.
 FRIGIERE Antonin à Ozas Thorrenc.....273.273.
 Hameau de Solare à Thorrenc279.
 POURRAT Louis à Thorrenc.....275.283.
 ROCHELON Henri à "1.274.276.
 277.291.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Thorrenc (Ardèche) et aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 776 JANV 197

Par Délégation

Le Conseiller d'Etat
 Secrétaire Général des Beaux-Arts

